



## QUE FAIRE PORTER PLAINTE ?

Par **aurorer**, le **21/10/2008** à **18:20**

Bonjour,

Mon mari a été précédemment marié et a eu une petite fille.

Son ex femme m'a tout d'abord accusé d'attouchements sexuelles sans preuves évidemment et ne voyant pas d'effet porte maintenant ces accusations envers mon petit garçon de 8 ans ?

Tout ceci est absolument intolérable et peut me porter énormément préjudice étant donné que je suis assistante maternelle.

Sans parler des graves préjudices moraux car elle ne se gêne pas pour le crier haut et fort.

Pourriez vous me dire quels sont mes recours ?

Par **JamesEraser**, le **21/10/2008** à **20:32**

Porter plainte à votre tour serait le mieux.

Pour :

Dénonciation calomnieuse si ces allégations ont été portées à l'autorité judiciaire ou

Diffamation le cas échéant

Légavoxement